

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 14 avril 2023

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	6 avril 2023	6 avril 2023
23	15	15 + 1		

Délibération 2023_04_05 : Demandes de subventions d'associations

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 14 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Jackie ALBERT, Martine YVON, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Jean-Luc PROQUIN, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, LAROCHE Claude, Sandrine GUIBERT, Jean François MALTERRE, Jean-Yves BOUCARD.

Membres absents non représentés : Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Berend KAMP.

Membres absents représentés : Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Madame LLEU, rapporteur, explique que seule la subvention de l'association « la bibliothèque ABC » peut être votée à cette séance et que les autres seront votées lors d'un prochain conseil.

La proposition de la subvention pour cette association se décompose ainsi :

- Cotisation : 1620€ (1€ / hab.)
- Fonctionnement : 1000€

Mme YVON faisant partie de l'association ne participa pas au vote et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (présents et procuration) :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de verser la subvention communale à l'association de la Bibliothèque comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE**

Sous le N° 017 – 200080091-- 20230123 –
2023_04_05 _ _ _ _ _ " _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 17 / 04 / 2023

Rendu exécutoire le 17 / 04 / 2023

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

SAINTE-PIERRE-LA-NOUE

Le 14 avril 2023.

Le Maire



Denis DUBOURGNOUX